

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées

ARRÊTÉ du 14 SEP. 2022

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de la santé et de la prévention

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 fixant les modalités et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2022 :

Madame Joëlle TOUFIC

Attachée principale d'administration de l'administration de l'Etat, Adjointe au chef de bureau des professions sociales à la direction générale de la cohésion sociale du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées
Présidente ;

Monsieur Cédric CHAMBON

Attaché hors classe de l'administration de l'Etat, Chef de mission au Secrétariat Général de la direction régionale de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne Rhône Alpes ;

Madame Béatrice JEAN-MARIE

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Cheffe du bureau veille sociale et hébergement
d'urgence à l'Unité départementale de
l'hébergement et du logement du Val-de-Marne

Monsieur Jean Marie HIRTZ

Inspecteur du travail- Unité de contrôle Est à la
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Meurthe-et-Moselle

Madame Jacqueline FIORENTINO

Assistante de service social principale,
en détachement en qualité de secrétaire fédérale
en charge du travail social à Paris

Article 2

En cas d'indisponibilité de Madame TOUFIC Joëlle, la présidence sera assurée par Monsieur Cédric CHAMBON, attaché hors classe de l'administration de l'Etat.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 SEP. 2022

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération

Jean-Marc CHNEIDER